

Je veux rappeler tout d'abord, comme il en est fait mention dans le discours du trône, que la session actuelle est la sixième de la présente législature, si l'on compte la session spéciale. Le Parlement a été élu en 1935 et nous sommes en 1940. Voilà, à mon avis, la plus forte raison qui milite en faveur de la tenue d'élections générales en ce moment. On me dira peut-être que ce n'est pas ce qui est arrivé sous sir Robert Borden, que ce ne fut pas là sa façon de penser. Le gouvernement Borden arriva au pouvoir en 1911 et la guerre éclata en 1914. Sir Robert n'avait été en fonction que durant trois ans et il avait les plus péremptoires des raisons de continuer à administrer le pays. Il avait encore deux ans devant lui avant l'expiration de son mandat. Notre situation est toutefois bien différente. Tout le monde sait que la présente session est la dernière de la présente législature. Quand vint l'heure prescrite par la constitution pour la dissolution des Chambres, sir Robert Borden constata qu'il lui était fort difficile, étant donné le stage où en étaient rendues les hostilités, de parvenir à donner au peuple le droit qui lui appartient, celui de déclarer périodiquement à qui il désire confier l'administration de ses affaires, et ce à une époque très critique. Il existe donc une raison majeure d'ordre constitutionnel qui nous engage à nous présenter devant le pays aussitôt que possible.

Je veux cependant signaler un autre fait. Si j'avais pensé que l'intérêt du pays le réclamât, j'aurais fait appel au peuple aussitôt après la dernière session spéciale afin que ceux sur qui repose la grande responsabilité de l'administration du pays en temps de guerre eussent du corps électoral un mandat exprès et incontesté. Je me suis cependant rendu compte de la nécessité qu'il y avait d'entreprendre aussi promptement que possible l'effort de guerre du Canada, d'organiser le pays sur un pied de guerre dans le plus court délai possible et de prendre sans retard toutes les mesures qui s'imposaient dans les domaines militaire et économique. Une fois ces mesures en marche, il était clair que la situation deviendrait bien différente. Heureusement, depuis la session spéciale, le Gouvernement a pu procéder à l'organisation fort efficace de l'effort de guerre du Canada. Nous avons attiré dans les services administratifs certains hommes d'ordre exceptionnel qui, je le pense, jouissent de la confiance du pays en général, sans distinction de partis. Nous avons constitué les commissions ou offices nécessaires et leur avons confié la gestion des diverses initiatives de guerre. Toute la besogne d'organisation, à l'égard des armées de terre, de mer et de l'air, a été admirable-

[Le très hon. Mackenzie King.]

ment mise en train, puis élaborée. La première division canadienne est en Grande-Bretagne et le plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique est lancé. Nous avons mené à bien en une journée ou deux, notre emprunt de guerre, de sorte que nous possédons ainsi les fonds nécessaires au pays pour une période assez longue encore. A l'égard des affaires économiques, financières et militaires, nous avons posé les fondements avec succès et les fonctionnaires de nos personnels permanents sont en meilleure posture à l'heure actuelle (qu'ils ne le seront probablement jamais) pour poursuivre l'élaboration de ces initiatives au cours d'une campagne électorale.

Je me permets de poser de nouveau cette question à mes honorables collègues: Puisqu'il faut tenir des élections, ne vaut-il pas mieux en finir le plus tôt possible?

Mlle MACPHAIL: En hiver?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vais répondre à cette question de mon honorable amie. Que dire des combattants, outre-mer? Que penser des troupiers au pays ou à l'étranger? Eux aussi doivent supporter l'hiver.

Mlle MACPHAIL: Je voudrais bien les voir parcourir nos routes.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai examiné cette question avec soin. Ma réponse, si je ne m'abuse, convaincra l'honorable représentante et bien d'autres aussi. Le directeur général des élections m'apprend qu'il faudra huit semaines entre la dissolution et le jour du scrutin, si bien que les élections se produiraient vers la fin de mars à condition que les Chambres soient bientôt dissoutes. Les routes ne seront pas encore effondrées.

Mlle MACPHAIL: Elles seront remplies jusqu'au sommet des clôtures.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelle que soit l'époque de l'année où se produisent les élections, on y trouvera toujours à redire. Si le scrutin n'a pas lieu avant l'effondrement des routes en mars, on ne peut, compte tenu de l'état matériel du pays, les tenir en avril, ni en mai du reste... encore moins en mai, car, alors, il faut préparer les listes électorales avant ce mois et, on ne l'ignore pas, une bonne partie de la population urbaine déménage le 1er mai, de sorte que pour mettre les listes à jour, il faudrait les réviser après cette date. Ensuite, on tombe en juin. Or, il ne me paraît pas bon d'attendre au mois de juin pour tenir les élections générales et ce, pour plusieurs raisons.